



Isolation non conforme rt 2005

Par **PKBG72**, le **06/02/2012** à **15:04**

Bonjour,

Suite à l'incendie de notre maison (étage complètement détruit) en 2010, nous sommes en train de refaire tous les travaux de reconstruction de l'étage. Nous avons choisi de faire une toiture sur des panneaux caisson chevrons (isolation par l'extérieur).

il s'avère que les panneaux que le couvreur à posés ont un coef R4.28 au lieu de R4.5 (réglementation RT 2005 en vigueur pour l'isolation des combles perdues).

Les travaux de toiture sont terminés ainsi que le planché de comble perdu.

suis je en droit de réclamer des travaux rectificatifs (injection de laire de roche sur le plancher...) ou de demander un avoir pour malfaçon.

merci de votre réponse

cordialement